

# Ville de CHAMPHOL

28300

## Conseil Municipal

Séance du

# 27 JUIN 2008

Le Conseil Municipal s'est réuni en session ordinaire dans la **Salle du Conseil Municipal**, le 27 juin 2008 à 18 heures sur la **convocation** et sous la **présidence** de Monsieur **Christian GIGON**, **Conseiller Général - Maire**.

### **Etaient présents :**

Monsieur Christian GIGON, *Maire*,

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEAUGER, *Adjoints*.

Madame Mireille GILLON, Monsieur Rémi NOIRE, Monsieur Erik BAUDRY, Madame Catherine LABBEY, *Conseillers Municipaux Délégués*.

Mesdames Nicole BARENTON, Isabelle HUBERT-HAURANT, Isabelle VAN PRAET-KERVILLE, Janine LAMIRAULT, Djamila GAULUPEAU

Messieurs Alain ELIE, Freddy LOZANO, Guy GUILLE, Christian MALHERBE, Daniel MASSON *Conseillers Municipaux*.

**Excusés avec pouvoir :** Monsieur Claude MOREAU donne pouvoir à Monsieur André TAILLANDIER  
Madame Françoise PREVOTAT donne pouvoir à Monsieur Christian GIGON  
Madame Janine LAMIRAULT donne pouvoir à Madame Martine DEGRAIN

### **Excusés :**

---

**Secrétaire de séance :** Madame Patricia LACROIX

---

Date de la convocation du présent Conseil Municipal : le 19 juin 2008.

---

## Ordre du jour

Affaires traitées dans le cadre de la délégation de pouvoirs :

### **B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

b/ 1 - ELECTIONS SENATORIALES : désignation des délégués et suppléants.

b/ 2 - Démission d'un agent.

### **C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE**

c/ 1 - PLU : bilan de la concertation

c/ 2 - PLU : arrêt du projet du plan local d'urbanisme

### **D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES**

d/ 1 - CONSEIL GENERAL : Attribution de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales pour l'année 2007.

d/ 2 - CONSEIL GENERAL : Attribution de la répartition du solde de l'année 2007 du fonds départemental de péréquation.

d/ 3 - CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES : nouvelle composition du Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Versailles.

d/ 4 - Etablissement Français du Sang : Remerciements.

d/ 5 - CHARTRES METROPOLE : Rapport d'activités 2007.

d/ 6 - LA POSTE : Horaires d'ouverture été 2008.

d/ 7 - La Ligue contre le Cancer : Remerciements.

d/ 8 - Association des Paralysés de France (APF) : Demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.

d/ 9 - Divers.

d/ 10 - Questions diverses.

---

**Monsieur Christian Gigon :**

*« En raison de la réunion de notre Conseil à 18 heures au lieu de l'horaire habituel de 20 heures 30 , je vous indique que nous allons présenter l'ensemble des points à l'ordre du jour dans un premier temps hors les projets de délibérations C1 et C2 dans l'attente de l'arrivée vers 19 heures 15/30 de Monsieur Jean Louis Guillemot , gérant du Bureau d'étude qui nous accompagne dans l'élaboration de notre PLU. »*

*« J'ai sollicité de Monsieur Jean Louis Guillemot de nous présenter un résumé de ce dossier, en effet, je pense que nous avons été au complet lors de la réunion publique de Mardi dernier »*

## **B / ADMINISTRATION GÉNÉRALE**

### **b/ 1 - ELECTIONS SENATORIALES : désignation des délégués et suppléants.**

Le conseil municipal s'est réuni en Mairie le vendredi 27 juin 2008 à 18 heures

Vu le décret n° 2008-494 du 26 mai 2008 portant convocation des conseils municipaux afin de désigner les délégués et leurs suppléants,

Vu la circulaire préfectorale n° 2008-05-0003 du 30 mai 2008,

#### **a) composition du bureau électoral.**

M. le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de MM André TAILLANDIER, Guy GUILLE, Freddy LOZANO, Erik BAUDRY. La présidence du bureau est assurée par leurs soins.

Madame Patricia LACROIX assure le secrétariat de la séance.

---

*Monsieur le Maire sollicite des candidatures de délégués pour cette élection nominative .*

---

#### **b) élection des délégués**

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Didier HERCHE, Madame Patricia LACROIX, Monsieur Jacky STIVES, Madame Martine DEGRAIN, Monsieur André TAILLANDIER, Monsieur Patrick BEUGER, Madame Mireille GILLON.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Didier HERCHE : 23 voix  
Madame Patricia LACROIX : 23 voix  
Monsieur Jacky STIVES : 23 voix  
Madame Martine DEGRAIN : 23 voix  
Monsieur André TAILLANDIER : 23 voix

Monsieur Patrick BEUGER : 23 voix  
Madame Mireille GILLON : 23 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de délégués pour les élections sénatoriales.

### **c) élection des suppléants**

Les candidatures enregistrées :

Monsieur Rémi NOIRE, Madame Catherine LABBEY, Monsieur Erik BAUDRY, Monsieur Claude MOREAU.

M. le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des suppléants en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- nombre de bulletins : 23
- bulletins blancs ou nuls : 0
- suffrages exprimés : 23
- majorité absolue : 12

Ont obtenu :

Monsieur Rémi NOIRE : 23 voix  
Madame Catherine LABBEY : 23 voix  
Monsieur Erik BAUDRY : 23 voix  
Monsieur Claude MOREAU : 23 voix

ayant obtenu la majorité absolue sont proclamés élus en qualité de suppléants pour les élections sénatoriales.

---

### **b/ 2 - Démission d'un agent.**

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal du courrier de Madame Marie - Ginette GRONDIN en date du 19 juin 2008 présentant sa démission à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2008 de son poste d'adjoint technique territorial de 2<sup>ème</sup> classe.

---

Monsieur Christian GIGON :

*« Au dernier conseil, nous acceptons une prolongation d'une année de la disponibilité de Madame Grondin. Depuis la notification de votre accord, nous étions destinataires de sa démission, je tiens en votre nom à la remercier de son activité auprès des générations d'enfants de notre école « les Alouettes ».*

## Délibérations C 1 et C 2 présentées aux votes à 19 heures 50

### **C / AMÉNAGEMENT DE L'ESPACE ET CADRE DE VIE**

#### **c/ 1 - PLU : bilan de la concertation**

Le conseil municipal de Champhol a prescrit la révision du plan local d'urbanisme par délibération en date du 28 juin 2006.

Par délibération en date du 8 novembre 2006, le conseil municipal a décidé de soumettre les études du PLU à la concertation de la population, des associations locales et des autres personnes concernées.

À ce jour, après que le conseil municipal ait débattu des orientations du Plan d'Aménagement et de Développement Durable le 19 décembre 2007, suivant les dispositions concernant l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme décrites dans la loi Solidarité et Renouvellement Urbains du 13 décembre 2000, nous vous proposons de prendre connaissance et d'approuver le bilan de la concertation menée durant toutes ces études.

Les études de diagnostic, l'élaboration des scénarios d'aménagement puis enfin le Projet d'Aménagement et de Développement Durable ont été présentés entre octobre 2007 et juin 2008, aux membres de la commission urbanisme, aux personnes publiques associées et consultées\* et à la population.

Treize réunions de la commission ont été tenues dont deux réunions avec les personnes associées. En complément, deux réunions publiques ont été organisées les 5 décembre 2007 et 24 juin 2008, soit au total 15 réunions de concertation.

Dans le cadre de cette concertation, des articles de presse (Echo Républicain et la République du Centre) et 3 articles dans le bulletin municipal sont parus entre mars 2007 et mars 2008.

Par ailleurs, les études de diagnostic ainsi que les objectifs du Projet d'Aménagement et de Développement Durable sont consultables à la mairie depuis janvier 2008. Six panneaux d'information expliquant les orientations des études ont été mis en place dans le hall d'accueil de la mairie et un registre d'observations a été mis à la disposition des riverains afin que soient consignées toutes les remarques.

En ce sens, les remarques écrites mais aussi toutes les observations faites de façon orale auprès des membres de la municipalité ont été analysées, débattues en commission d'urbanisme puis considérées lorsqu'elles s'inscrivaient dans l'intérêt général du développement de la commune.

Certaines propositions ont ainsi été introduites dans le projet du PLU qui est arrêté avant d'être soumis à l'avis des personnes publiques associées et faire l'objet d'une enquête publique.

En complément de la concertation menée jusqu'à l'arrêt du projet, deux panneaux d'information expliquant les orientations du plan de zonage seront affichés en mairie au début de l'été 2008, ce, jusqu'à l'approbation du document prévu fin 2008.

Au regard des objectifs déclinés par la municipalité dans le cadre du projet de ce plan local d'urbanisme qui sont de:

1. Maîtriser le développement
2. Assurer la mixité des usages et des populations afin de tendre à un équilibre social
3. Développer l'emploi sur la commune et limiter les déplacements
4. Pérenniser la politique de développement des équipements collectifs
5. Requalifier des espaces publics par la réalisation de projets
6. Initier un développement durable

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré:**

- **APPROUVE** le bilan de la concertation réalisée dans le cadre de la révision du plan local d'urbanisme de Champhol,

---

## **c/ 2 - PLU : arrêt du projet du plan local d'urbanisme**

Le document de planification urbaine actuellement applicable sur la commune de Champhol est le plan d'occupation des sols, approuvé le 30 mai 1978 et révisé le 31 juillet 1996.

La loi "Solidarité et Renouvellement Urbains" du 13 décembre 2000 a remplacé les plans d'occupation des sols par un nouveau type de documents, les plans locaux d'urbanisme.

Le conseil municipal de Champhol a ainsi prescrit la révision du plan local d'urbanisme par délibération en date du 28 juin 2006

Le Plan local d'urbanisme est un document d'orientation du développement urbain du territoire et de son fonctionnement. Il définit les rapports entre l'urbanisation et les espaces naturels, les paysages et les formes bâties,... Le Plan Local d'Urbanisme prévoit les besoins de développement: logements à construire, nouveaux équipements éventuels.

Le Plan Local d'Urbanisme est surtout un outil de gestion du droit des sols, c'est d'ailleurs sa fonction juridique première. Il définit la destination des espaces et toutes les règles d'occupation des terrains, de construction et d'architecture. C'est en fonction du PLU que les permis de construire sont accordés, ainsi que les autorisations de réaliser une opération d'aménagement ou de créer un lotissement.

L'élaboration du Plan Local d'Urbanisme a fait l'objet d'un travail d'étude longue et complexe décomposée en plusieurs parties: le diagnostic, le projet d'aménagement et de développement durable (PADD), le zonage et le règlement.

À ce jour, après que le conseil municipal ait débattu des orientations générales du plan d'aménagement et de développement durable en date du 19 décembre 2007, nous vous proposons d'arrêter le projet de Plan Local d'Urbanisme développant les objectifs suivants :

1. Maîtriser le développement
2. Assurer la mixité des usages et des populations afin de tendre à un équilibre social
3. Développer l'emploi sur la commune et limiter les déplacements

4. Pérenniser la politique de développement des équipements collectifs
5. Requalifier des espaces publics
6. Initier un développement durable

Conformément aux dispositions du code de l'urbanisme, le plan local d'urbanisme comporte:

- 1) le rapport de présentation contenant les documents suivants:
  - le diagnostic dans les domaines de la géographie, du paysage, de la démographie, de l'économie, de l'habitat, des équipements et des services,
  - l'analyse de l'état initial de l'environnement,
  - l'explication des choix réglementaires retenus pour établir le PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable),
  - les motifs des limitations apportées par la réglementation à l'utilisation des sols,
  - l'évaluation des incidences des orientations du PADD (Plan d'Aménagement et de Développement Durable) sur l'environnement.
- 2) le Projet d'Aménagement et de Développement Durable de la commune, comprenant les orientations d'aménagement retenues,
- 3) le règlement d'urbanisme et les annexes au règlement comprenant le plan de zonage et l'ensemble des servitudes communales (emplacements réservés, espaces boisés classés).
- 4) les annexes incluant les servitudes d'utilité publique, les schémas des réseaux,...

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré:**

- **ARRÊTE** le projet de plan local d'urbanisme de Champhol,
- **PRECISE** que le plan local d'urbanisme sera soumis pour avis aux personnes publiques associées et consultées visées à l'article L123-8 du code de l'urbanisme avant de faire l'objet d'une enquête publique,

La présente délibération sera:

- affichée pendant un mois,
  - mentionnée dans les journaux "La République du Centre" et "ECHO Républicain",
  - transmise aux personnes publiques suivantes :
- Monsieur le Préfet d'Eure et Loir
  - Monsieur le Directeur des Affaires Sanitaires et sociales
  - Monsieur le Directeur de l'Agriculture et de la Forêt
  - Monsieur le Directeur de la Jeunesse et des sports
  - Monsieur le Directeur de l'Ecologie, du développement et de l'aménagement durable
  - Monsieur le Chef de Service de l'Architecture et du Patrimoine
  - Monsieur le Directeur Régional de l'Environnement
  - Monsieur le Directeur du service Régional de l'Archéologie
  - Monsieur le Directeur Régional de l'Industrie, de la Recherche et de l'Environnement
  - Monsieur le Directeur de l'inspection académique
  - Monsieur le Président du conseil Régional,
  - Monsieur le Président du conseil Général
  - Monsieur le Président de la Chambre de Commerce et d'Industrie
  - Monsieur le Président de la Chambre des Métiers
  - Monsieur le Président de la Chambre d'Agriculture,

- Messieurs les maires des communes de Chartres, Gasville-Oisème, Saint-Prest, Lèves, Nogent le Phaye
  - Monsieur le Président de Chartres Métropole
  - Monsieur le Président du SMEP
  - Monsieur le Président du Syndicat des installations sportives du Collège Soutine
  - Monsieur le Président du Syndicat Electrique Intercommunal du Pays Chartrain
  - Filibus
  - SNCF
  - Réseau Ferré de France
  - GDF
  - France Télécom
  - TDF.
- 

*Monsieur le Maire rappelle les étapes restantes : Avis, ensuite enquête publique en septembre-octobre prochain et nouvelle délibération en fin d'année 2008.*

---

## **D / AFFAIRES DIVERSES et COMMUNICATIONS DIVERSES**

**d/ 1 - CONSEIL GENERAL : Attribution de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales pour l'année 2007.**

**Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal** du courrier émanant du Conseil Général d'Eure-et-Loir en date du 16 juin 2008 concernant l'attribution d'une part du produit de la taxe professionnelle provenant de l'écrêtement des bases communales pour l'année 2007 d'un montant de 2 897.11 €.

---

**d/ 2 - CONSEIL GENERAL : Attribution de la répartition du solde de l'année 2007 du fonds départemental de péréquation.**

**Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal** du courrier émanant du Conseil Général d'Eure-et-Loir en date du 23 juin 2008 concernant l'attribution d'une dotation correspondant à la répartition du solde de l'année 2007 du fonds départemental de péréquation d'un montant de 6 715.00 €. Cette attribution correspond à la mise en œuvre pour la première fois du nouvel article 6 du règlement adopté par l'assemblée départementale le 12 novembre 2007.

---

**d/ 3 - CONSEIL REGIONAL DES NOTAIRES : nouvelle composition du Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Versailles.**

**Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal** du courrier émanant du Conseil Régional des Notaires du ressort de la Cour d'Appel de Versailles en date du 4 juin 2008 concernant la nouvelle composition du Conseil Régional des Notaires de la Cour d'Appel de Versailles.

---

**d/ 4 - Etablissement Français du Sang : Remerciements.**

**Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal** du courrier émanant de l'établissement français du sang en date du 24 juin 2008 remerciant la commune pour la collecte ayant permis d'accueillir 43 donateurs volontaires.

---

**d/ 5 - CHARTRES METROPOLE : Rapport d'activités 2007.**

**Monsieur Le Maire communique au Conseil Municipal**, conformément à l'article L.5211-39 de la loi du 12 juillet 1999 relative au renforcement et la simplification de la coopération intercommunale, le rapport d'activités de Chartres Métropole pour l'année 2007.

---

**d/ 6 - LA POSTE : Horaires d'ouverture été 2008.**

**Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal** des horaires d'été du bureau de poste de Champhol :

**Du 4 au 23 août, ouverture de 9 H 30 à 12 H du lundi au samedi,**

**Fermeture exceptionnelle le samedi 16 août.**

**En dehors de cette période, fermeture les après midis des :**

**Mercredi 2,9 et 27 juillet 2008**

**Et**

**Vendredi 4, 11 juillet et 29 août 2008,**

---

**d/ 7 - La Ligue contre le Cancer : Remerciements.**

**Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal** du courrier émanant de la Ligue contre le Cancer, Comité d'Eure-et-Loir en date du 27 juin 2008 remerciant la commune pour la mise à disposition gracieuse de l'espace Jean Moulin afin d'organiser un loto.

---

**d/ 8 - Association des Paralysés de France (APF) : Demande de location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux.**

Vu le courrier émanant de l'Association des Paralysés de France en date du 13 mai 2008 sollicitant la location de l'Espace Jean Moulin à titre gracieux le vendredi 15 mai 2009 afin d'organiser une journée d'informations sur le thème « Infirmes Moteurs Cérébraux : bousculer les représentations pour réussir l'insertion »

**Sur proposition de Monsieur Le Maire, et à l'unanimité, el Conseil Municipal :**

- **DECIDE** à titre exceptionnel d'octroyer à titre gracieux la location de l'Espace Jean Moulin le vendredi 15 mai 2009 à l'Association des Paralysés de France pour l'organisation d'une journée d'informations sur le thème « Infirmes Moteurs Cérébraux : bousculer les représentations pour réussir l'insertion », sous réserve que cela n'empêche pas la location de la salle pour le week-end des 16 et 17 mai 2009.
  - **AUTORISE** Monsieur Le Maire ou le cas échéant le Premier Adjoint à signer tout document s'y référant.
- 

*Monsieur Erik BAUDRY indique les modifications sur le site INTERNET de la Commune , la mise en ligne des comptes rendus des conseils municipaux , des arrêtés municipaux , des informations diverses .*

*Madame Patricia LACROIX donne un résumé de la première réunion du Conseil d'Administration du CCAS.*

*Monsieur Christian GIGON précise que la dernière tranche de la piste cyclable rue de Vauventriers est en cours de finalisation.*

---

La séance est levée à 20 heures, le 27 juin 2008.

---

Le secrétaire de séance,

Le Maire,

**Patricia LACROIX.**

**Christian GIGON.**

**Vu Mesdames et Messieurs les Adjointes, Mesdames et Messieurs les Conseillers délégués, Mesdames et Messieurs les Conseillers :**